SCHEMA DES ETUDES MUSICALES (II)

Le cursus d'études à partir du CP

Le cursus d'études

L'apprentissage de la musique par un cursus d'étude correspond aux recommandations du schéma d'orientation national pédagogique pour les école de musique et de danse. Le principe d'un parcours en cursus est de suivre 3 activités obligatoires :

- un cours individuel,
- un cours de pratique collective
- un cours de formation musicale

Les pratiques collectives peuvent être des chorales ou des ensembles instrumentaux

Les cycles 1 et 2 durent entre 3 à 5 ans en fonction des progrès de chacun. Chaque fin de cycle est validé par la réussite des examens dans les 3 disciplines.

Il est possible de commencer la musique à partir du CP avec un cours de formation musicale adapté pour les enfants qui apprennent à lire. Il est conseillé de commencer le cursus à l'âge de 6 ou 7 ans à partir du CE1. Sur dérogation de la direction et avis des enseignants, l'inscription en cursus avant le CP est possible mais reste une exception.

Il est possible d'intégrer le cursus d'apprentissage en milieu de parcours avec adaptation des cours de formation musicale en particulier pour les adolescents.

Le cursus est accessible aux adultes désirant suivre un parcours avec examens sous réserve des places disponibles.

Cycle 1 (durée 3 à 5 ans)

Objectifs pédagogiques du 1er cycle

- Engagement dans une pratique musicale individuelle et collective
- Construction de la motivation et de l'exigence liées aux pratiques artistiques
- Apprentissage de bases théoriques et culturelles
- Formation de la voix, de l'oreille et du rythme avec un bon équilibre entre l'oral et l'écrit
- Sensibilisation aux oeuvres dans le contexte du spectacle vivant

Structuration du premier cycle

1ère et 2ème année	30 mn de cours individuel	
	1h de chorale	1h de formation musicale
3ème et 4ème année	30 mn de cours individuel	
	1h ou 1h30 de pratique collective instrumentale et / ou 1h de chorale	1h de formation musicale

Les emplois du temps de l'école municipale de musique et de danse (EMMD) ont été construits pour permettre d'enchainer, le plus souvent possible, les cours de pratiques collectives (chorale ou instrumentale).

A partir de la 3ème année, les élèves batteurs peuvent suivre une formation musicale spécifique. Sur avis du directeur et en accord avec les enseignants, les cours de percussions ou de formation rythmique sont ouverts aux autres élèves en fonction des places disponibles.

Poursuite du parcours à l'école municipale de musique et danse

Après validation des examens de fin de cycle, les élèves peuvent poursuivre le cursus vers le cycle 2. Une 5ème année supplémentaire est possible.

Cycle 2 (durée 3 à 5 ans)

Objectifs pédagogiques du 2ème cycle

- Perfectionnement de la pratique instrumentale individuelle ou collective sur des bases solides permettant un certain niveau de performance
- Construction de l'autonomie dans la pratique et le travail personnel autant pour les cours individuels que collectifs
- Construction d'un répertoire personnel solide et pérenne
- Appropriation du langage musical (oral et écrit) et des repères culturels et historiques qui y sont attachés

Structuration du deuxième cycle

45 mn de cours individuel	1h ou 1h30 de pratique collective instrumentale et / ou 1h de chorale	1h30 de formation musicale

Le nombre de pratiques collectives n'est pas limité. Les élèves peuvent suivre plusieurs cours d'orchestres et de chorales en fonction de leurs envies, de leur disponibilité et de leur motivation.

Poursuite du parcours à l'école municipale de musique et danse

La fin du parcours diplômant à l'école municipale de musique et danse permet l'obtention du Brevet de fin de 2ème cycle qui peut être validé en interne ou par des organismes départementaux comme l'union des conservatoires et école de musique des Yvelines (UCEM78). Ensuite, les élèves peuvent suivre les parcours adultes à partir de 16 ans.

Les tarifs du parcours en cursus (Tarifs annuels, facturés par trimestre)

Parcours **Cursus**	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Ext	
Cycle 1	228 €	402 €	480 €	528 €	570 €	600 €	690 €	750 €	30 mm de cours individuel + 1h formation musicale + pratiques collectives (Seule la 1ère pratique collective est facturée)
Cycle 2	247 €	436 €	520 €	572 €	618 €	650	748 €	813 €	45mm de cours individuel + 1h 30 formation musicale + pratiques collectives (Seule la 1ère pratique collective est facturée)

Exemples de tarifs

Isabelle 6 ans veut faire du hautbois. Elle n'a pas suivi de parcours d'initiation et sa famille est en tarif 3. Le montant de la cotisation annuelle est de 480 € pour son cours de 30 mn, 1h de chorale et 1h de formation musicale.

Didier 7 ans a suivi le jardin musical et la FM pour les CP. Il rentre en cursus en piano. Sa famille n'habite pas à Verneuil-sur-Seine. Le montant de la cotisation annuelle est de 750 €.

Frédérique 9 ans. suit depuis 2 ans des cours de violon. Il peut commencer une pratique collective instrumentale d'1h30 qui est accolée à 1h de formation musicale. Son cours d'instrument est de 30 mn. Comme sa famille est en tarif T6, la cotisation annuelle est de 600€. Il peut suivre d'autres pratiques collectives ou de chorale sans ajout de tarif.

Vincent 10 ans veut commencer la musique et la basse. Il entre en cursus en suivant une formation musicale adaptée à ses besoins (FM collége). Il doit suivre les 3 pratiques obligatoires. Sa famille est en tarif T1 et la cotisation annuelle est de 228 €

Nathalie 12 ans fait de la guitare depuis 5 ans. Elle vient d'entrer en cycle 2. Son cours d'instrument est de 45 mn. Elle doit suivre un cours de pratique collective (instrumentale ou chorale) et 1h30 de formation musicale. sa famille est en T6, la cotisation annuelle est de 650€.

Marie 33 ans veut commencer la musique en flûte traversière en parcours diplômant. Elle s'inscrit en cursus cycle1. Elle peut suivre un cours de 30 mn, une pratique collective en chorale et un cours de formation musicale pour les adultes. Son tarif est le T2 et elle paye 402 € par an.